Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	VAL D'ORVIN	1973	I		
1	Publication BOURDENAY				
2	Dossier administratif BOURDENAY				
	Dossier technique BOURDENAY				
3	Calcul des masses et classes d'égales valeur				
	Plan de référence				
	Extraits de naissances				
4	Etat récapitulatif des masses				
	Calcul des coefficient de répartition				
	Tableau d'assemblage dépcsé à l'enquête préalable				
	Liste alphabétique				
	Registre des délibérations de la sous commission				
	Classement des chemins				
	Plan de reconnaissance et classes d'égales valeur				
	Calcul des nouvelles parcelles				
5	Avant projet de remembrment (enquête officieuse)				
	Plan de recolement				
6	Bulletins individuels				
7	Fiches modèle 17 BOURDENAY				
	Dossier administratif et technique TRANCAULT				
8	Calcul des masses et Z.E.V (modèle 12 et 14)				
	Tableau d'assemblage des chemins				
	Calcul des nouvelles parcelles				
	Registre des réclamations				
	Avant projet				
	Etat des sections				
9	Classement des chemins				
	Bulletins individuels				
	Borderaux Projet				
	Plan de référence des masses				
	Renseignements statistiques				
	Coefficient de répartition				
	Calcul des contenances des voies de communication				
	Etat récapitulatif des masses				
10	Fiches de répartition				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	VERRIERES	1973	I		
11	Publication				
12	Dossier administratif				
13	Dossier administratif + bulletins individuels				
	Dossier technique				
14	Fiche modèle 17				
15	Avant projet de rmembrement (enquête officieuse) Etat récapitulatif des masses Plan de recolement Calcul des masses Etat des parcelles Extrait d'état cicil				
	VILLE SUR TERRE	1973	I		
16	Publication				
17	Dossier administratif				
	Dossier Technique				
18	Projet de remembrement déposé aux enquêtes Avant projet (enquête officieuse) Plan de reconnaissance + classes d'égale valeur				
19	Cote d'implantation et de recolement Extrait acte de naissance				
20	Plan périmètre + chemins Coefficient de répartition Calcul des masses Calcul des nouvelles parcelles Tableau assemblage des chemins (projet)				
21	Bulletins individuels				
22	Fiche modèle 17				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	AUXON	1973	I		
23	Publication				
24	Publication				
25	Notification du P.V.				
26	Pièces administratives				
27	Pièces administratives				
28	Pièces administratives				
29	Pièces administratives				
30	Bulletins individuels				
31	Bulletins individuels + calcul des lots				
32	Bulletins individuels				
	Dossier technique				
33	Cote d'implantation et de rcolement Avant projet de remembrement				
34	Calcul des masses				
35	Plan de reconnaissance et classes d'égales valeur				
36	Etat de section Modèle 4 Modèle 17				
37	Fiche modèle 17				
38	Fiche modèle 17				
	BAGNEUX LA FOSSE	1973	I		
39	Publication				
40	Dossier administratif				
41	Dossier administratif				
42	Bulletins individuels				
43	Modèle 17				
44	Modèle 17 - 18 + dossier technique Calcul des nouveaux lots Avant Projet Liste alphabétique Tableau Apports + Attributions Coefficient de répartition Calcul des masses Calcul des classes Plan de référence				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

1077W

4

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	COURSAN EN OTHE				
45	Publication	1973	I		
46	Publication				
47	Dossier administratif - enquête - comptabilité				
	Dossier technique				
48	Plan de reconnaissance Claase d'égale valeur Acte de naissance				
49	Plan du Projet Modèle 9				
50	Apports + Atrributions Etat des sections Coef des répartitions Plan de recolement Calcul des masses Plan avant projet Liste Alphabétique				
51	Bulletins individules Etat parcellaire avant remembrement (Coursan en Othe, Montfey, Racines)				
52	Fiche modèle 17				
	ISLE AUBIGNY / RAMERUPT	1973	I		
53	Publication				
54	Dossier administratif				
55	Plan enquête + plan révisé				
	Dossier technique				
56	Travaux préparatoires Plan périmètre + chemins Calcul des nouvelles parcelles Coef. de répartition Calcul des masses				
57	Bulletins individuels Planche modèle 10				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).
A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
58	Fiche modèle 17		I		
59	Plan d'enquête + Plan révisé				
60	Plan d'enquête + Plan révisé				
	LONGSOLS	1973			
61	Publication				
62	Dossier Administratif				
	Dossier technique				
63	Bulletins individuels Bulletins individuels annulés Calcul des contenances + Voies de communications Calcul des nouvelles parcelles Plan de références				
64	Délimitation du périmètre des chemins Plan de reconnaissance + classe d'égale valeur Avant projet				
65	modèle 4 Etat parcellaire avant RBT Calcul des masses Calcul des contenances des classes d'égale valeur Cote d'implantation et de recolement Fiche de répartition				
	MOLINS SUR AUBE	1973	I		
66	Publication				
67	Dossier administratif				
	Dossier technique				
68	Plans du classement des sols Avant projet Calcul des masses Plan délimitation périmètre + chemins Etat des sections				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

IMP. E. EPPE - TROYES

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
69	Plans de recolement Etat récapitulatif des masses Tableau d'assemblage		I		
70	Bulletins individuels Extraits naissances Apport + attribution				
	AVANT LES RAMERUPT - MESNILS LETTRE	1974			
71	Publication				
72	Pièces administratives				
	Dossier technique				
73	Pièce n° 38 39 Récapitulatif par propriétaires Pièce n° 14				
74	Planche modèle 4 Plan classement des sols				
75	Planche modèle 4 Plan classement des sols Contenance de la valeur des lots Coefficient de répartition Pièce n° 31				
76	Extraits naissances Calcul des contenances des masses Pièces 10 12 Bulletins individuels Liste des propriétaires Pièce 22 Registre des réclamations				
77	Etat des parcelles a remembrer				
78	Modèle 17				
	VINETS	1974			
79	Publication				
80	Dossier administratif				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979. art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	Dossier technique				
81	Liste alphabétique Etat des sections Bulletins individuels Calcul des masses Coefficient de répartition Tableau des apports + attributions Calcul de la contenance des lots				
82	Fiches de répartion modèle 17				
83	Extrait de naissance Plan de recolement Avant projet Modèle 17				
84	Plan d'implantation Plan de reconnaissance et classe d'égale valeur Délimitation du périmètre et des chemins Tableau d'assemblage des chemins				
	SPOY				
85	Publication	1974	I		
86	Dossier administratif				
	Dossier technique				
87	Etat des section après RBT Valeurisation des masses Etat des parcelles Calcul des masses Extraits de naissances				
88	Modèle 17				
89	Conservation hypothèques Bulletinq individuels				
90	Fiches modèle 17 Calcul par lot Coefficient de répartition Registre délibérations sous commission Apports et attributions Projet de chemins Plan de reconnaisance et classe d'égale valeur				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	VAUPOISSON -ORTILLON	1974	I		
91	Publication				
92	Dossier administratif				
93	Dossier administratif et technique Etat des sections				
	Dossier technique				
94	calcul des masses et des classes plan de recolement plan de délimitation du périmètre et des chemins bulletins individuels				
95	fiches modèle 17				
96	extraits de naissances coefficient de répartition calcul des nouvelles parcelles plan de reconnaissance et d'égale valeur				
	SAINT REMY SOUS BARBUISE	1974			
97	Publication				
98	Dossier administratif				
	Dossier technique				
99	Coefficient de répartition Plans de reconnaissance et de classement Plans de délimitation périmètre + chemins				
100	Etat de sections et état parcellaire projet avec cotes d'implantation Etat des sections après RBT Récapitulatif des masses Extraits de naissance Bulletins individuels				
101	Calcul des masses et classes d'égale valeur Plan de recolement Fiche modèle 17 Calcul des nouvelles parcelles				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 19 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	GUMERY	1974	I		
102	Publication				
103	Dossier administratif				
	Dossier technique				
104	extraits de naissance registre des réclamations liste des coordonnées liste alphabétique tableau d'assemblage coefficient de répartition calque du plan cadastral + tableau d'assemblage tableau assemblage des chemins avant projet de RBT plan de recolement				
105	registre des délibérations plan de reconnaissance et classes d'égale valeur état récapitulatif des masses calcul des classes d'égale valeur calcul des nouvelles parcelles tableau des apports et nouvelles attributions plan cadastral pour étude du projet et des réclamations état des sections après RBT				
106	Bulletins individuels				
107	fiches de répartition				
	BRIEL SUR BARSE	1974			
108	Publication				
109	Dossier administratif				
110	Dossier administratif : bordereaux d'enquête				
	Dossier technique				
111	Plans de classement				
112	Plans de classement Avant projet Modèles 20				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 19 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 19 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
113	Bulletins individuels		I		
114	Bulletins individuels				
115	Plans Projet Plans de recolement Modèle 20				
116	Calcul des masses Calcul des classes d'égale valeur Calcul des nouvelles parcelles Tableau des apports et attributions Etat récapitulatif des masses Liste des propriétaires				
117	Fiches modèle 17				
118	Fiches modèle 17				
	COURCEROY	1974			
119	Publicatin				
120	Dossier administratif				
121	Dossier administratif + technique Bulletins individuels				
	Dossier technique				
122	Cahier de la sous commission registre des délibérations plan de classement liste alphabétique plans de recolement avant projet assemblage des chemins tableau d'assemblage registre des réclamations coefficient de répartition masses - égales valeurs récapitulatif des masses état de sections et des parcellaires				
123	fiche modèle 17				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	MESGRIGNY	1975			
124	Publication		I		
125	Dossier administratif				
	Dossier technique				
126	Etat de sections et état parcellaire Plan de reconnaissance + Classe d'égale valeur Bulletins individuels				
127	Cahier de répartition liste alphabétique calcul des masses et classes d'égale valeur coefficient de répartition liste des coordonnées projet avec cotes d'implantation fiche de répartition tableau d'assemblage calcul des nouvelles parcelles état récapitulatif des masses tableau d'assemblage des chemins calque du plan pour projet et réclamations délibérations de la sous commission tableau des apports et attributuions plan de recollement				
	MESNIL SAINT PERE	1975			
128	Publication				
129	Dossier administratif				
130	Dossier administratif				
	Dossier technique				
131	état des section bulletins individuels P.V. de remembrement tableau d'assemblage des chemins				
132	calcul des masses coefficient de répartition calcul des nouvelles parcelles statistiques délibération de la sous commission registre des réclamations tableau d'assemblage renseignements statistiques fiche modèle 17				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	SAINT JEAN DE BONNEVAL - RONCENAY - ASSENAY	1975	I		
133	Publication				
134	Dossier administratif				
135	Dossier administratif				
	Dossier technique				
136	Projet de remembrement Divers Plan de recolement Etat de Section PV de remembrement Registre des délibération de la Sous Commission Plan de reconnaissance et classes d'égales valeurs Calcul des masses et classes Calcul des nouvelles parcelles				
137	Bulletins individuels				
138	Fiche modèle 17				
	LOUPTIERE THENARD - TRAINEL	1975			
139	Publication				
140	Dossier administratif (LP)				
141	Dossier administratif + technique (LT)				
	Dossier technique (LT)				
142	Bulletins individuels				
143	Coefficient de répartition Plan de classement Registre des délibérations				
144	Avant projet de TCR Etat de section après RBT Cote d'implantation et de recolement Etat civil calcul des nouvelles parcelles calcul des masses liste alphabétique				
145	Bordereaux enquête projet Notification PV (LT + T)				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 19 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
146	TRAINEL Bulletins individuels		I		
147	Etat des sections après remembrement Tableau assemblage des chemins Etat récapitulatif des ùasses calcul des nouvelles parcelles Extraits naissances				
148	Classement des terres (Trainel + Gumery)				
149	Fiche modèle 17				
	RUMILLY LES VAUDES	1975			
150	Publication				
151	Pièces administratives				
	Dossier technique				
152	Bulletins individuels Tableau apports et attributions liste alphabétique				
153	Projet d'enquête Recollement modèle 20 + calques				
154	Plan de classement				
155	Plan de classement + Caclcul des masses				
156	fiche 17				
	AIX EN OTHE	1975			
157	pièces administratives				
158	Enquête				
159	Enquête classement et recherche des propriétaires				
160	Enquête classement bordereaux				
161	Bordereaux avant projet				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
162	Enquête projet bordereaux		I		
163	Enquête projet bordereaux				
164	Bordereaux enquête décision CD				
165	prise de possession				
166	Notification PV				
	Dossier technique				
167	Bulletins individuels Villemoiron + Aix en othe				
168	Bulletins individuels Paisy Cosdon + Aix en othe				
169	Modèle 4				
170	état des section avant RBT				
171	Plan de classement Aix en Othe				
172	Plan de classement Villemoiron				
173	Plan de classement Aix en Othe				
174	Plan de classement PAISY COSDON				
175	Bulletins individuels AIX EN OTHE				
176	Plan projet Modèle 20 Bordereaux				
177	Avant Projet				
178	Calcul des lots				
179	Extraits naissances Etat hypothèque				
180	Bulletins individuels AIX EN OTHE				
181	Plan de recolement				
182	Réclamation CD				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
183	Modèle 17		I		
184	Modèle 17				
	BOUY SUR ORVIN	1975			
185	Publication				
	Dossier technique				
186	Plan de reconnaissance + calsses d''égales valeurs cahier des délibérations coefficient de répartition calcul des masses état parcellaire avant RBT Cote d'implantation et de recolement dossier hypothèque calcul des nouvelles parcelles actes de naissances bulletins individuels état des section + état parcellaire Duplicata bulletins individuels				
187	fiche modèle 17				
	FERREUX QUINCEY	1976			
188	publication				
189	Dossier administratif				
	Dossier technique				
190	Calcul des contenances et des masses fiches parcellaires (pièces n° 12 14 21 109 830) registre des propriétées carnet des bordereaux bordereaux calcul par lots état parcellaire avant RBt				
191	cahier de la sous commission plan de reconnaissance et CEV projet de remembrement état parcellaire bulletins individuels calques des plans définitifs + calques du RBT				

Modèle 4 et 5

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197(art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
192	Modèle 4 (suite)		I		
193	Fiche 17				
	LA FOSSE CORDOUAN	1975			
194	Publication				
195	Dossier administratif				
	Dossier technique				
196	Liste des propriétaires avant projet de RBT calcul par lot état parcellaire avant RBT calcul des contenances des masses état récapitulatif des masses				
197	plans de classement des terres plans de piquetage et recolement carnet des bordereaux bordereaux bulletins individuels plan de reconnaissance et classe d'égale valeur cahier de sous commission plans 1/2000 ; Piquetage				
198	fiche modèle 1è extensions sur RIGNY LA NONNEUSE modèle 4 ST LOUP DE BUFFIGNY				
	ESSOYES	1977			
199	Publication et dossier chemin				
200	Pulication				
201	pièces administratives				
202	Pièces administratives				
203	Pièces administratives + registre réclamations				
204	Recherche des propriétaires enquête classement bordereaux				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 19 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 19 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
205	Enquête projet terres et vignes Bordereaux		I		
206	Enquête classement Bordereuax				
207	Décisions de la CCAF Bordereaux				
208	Bordereaux envoi en possession provisoire				
209	Notification PV II + rectificatifs				
210	Notification des PV				
211	Projet terres				
212	Projet terres				
213	Avant projet				
214	Projet Vigne				
215	Délibération de la sous commission calcul du coefficient de répartition plan de classement				
216	bulletins individuels 1ère enquête I				
217	bulletins individuels 1ère enquête II				
218	bulletins individuels 1ère enquête III				
219	bulletins individuels 1ère enenquête IV				
220	Dossier vignoble				
221	Bulletins individuels I				
222	" " II				
223	" " III				
224	" " IV				
225	" " V				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
226	Actes de naissances		I		
227	Actes de naissances				
228	valorisation des masses				
229	fiche 17				
230	"				
231	"				
232	"				
233	"				
	ORVILLIERS ST JULIEN	1977	I		
234	Publication				
235	Dossier administraitf				
	Dossier technique				
236	Etat des sections après RBT Bulletins individuels Plan de recolement				
237	Fiche modèle 4 Etat des parcelles avant Remembrement calcul des nouvelles parcelles Etat récapitulatif des masses calcul des masses et classes d'égales valeurs coefficient de répartition tableau des apports et attributions calque du plan cadastral tableau d'assemblage des chemins registre des délibérations de la sous commission plan de reconnaissance et classes d'égales valeurs extraits de naissance				
238	fiches modèle 17				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	VAL D'ORVIN				
239	Dossier de publication + Modèle 4	1977	I		
240	Dossier administratif				
	Dossier technique				
241	Plan de reconnaissance Projet portant les cotes d'implantation Modèle 8 : avant projet de RBT				
242	Actes de naissance calcul des masses et classes d'égales valeurs bulletins individuels coefficient de répartition registre des délibération de la sous commission calcul des nouvelles parcelles				
243	fiches de répartition modèle 17				
	VAL D'AUZON	1977	I		
244	pièces administratives				
244 bis	" "				
245	Dossier administratifs Borderaux d'Enquête				
	Dossier technique				
246	Plans de classement				
247	extraits de naissance				
248	plan de recolement				
249	plan avant projet				
250	coefficient de répartition calcul des nouvelles parcelles état récapitulatif des masses état de sections après RBT état hypothèques délimitation périmètre et chemin plans de classement				
251	calcul des masses				
252	fiche modèle 17				
253	fiche modèle 17				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 19 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 19 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	L'HUITRE				
254 256 255	Publication Dossier administrati carnets des bordereaux	1977	I		
	Dossier technique				
257	Bulletins individuels calcul des nouvelles parcelles calcul des masses et classes d'égale valeur				
258	Plans de reconnaissance et Classes d'égale valeur tableau d'assemblage des chemins plan de délimitation périmètre + chemins coefficient de répartition renseignements statistiques état de sections après RBT				
259	fiche modèle 17				
	CHENNEGY	1977			
260	Publication				
261	Dossier administratif				
262	Aménagement du Pays d'Othe				
	dossier technique				
263	liste alphabétique des propriétaires état de section bulletins individuels				
264	bulletins individuels				
265	tableau d'assemblage des chemins coefficient de répartition calcul des masses calcul des nouvelles parcelles				
266	bordereaux d'enquête				
267	fiches modèle 17				
268	plans de recolement et classes d'égale valeur état parcellaire avant remembrement				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	JAVERNANT				
269	publication	1977	I		
270	dossier administratif				
	dossier technique				
271	plans de classement bulletins individuels				
272	bulletins individuels				
273	liste alphabétique des propriétaires état de section après RBT coefficient de répartition plan de délimitation périmètre + chemins (section A2) plan d'implantation projet (section ZE et ZA de ST PHALL) contenance et valeur des nouveaux lots contenance des masses mutations, inscriptions, états hypothècaires				
274	bordereaux des différentes enquêtes				
275	fiches modèle 17				
	SAINT PARRES AUX TERTRES	1977			
276	publication				
277	bordereaux de notification PV définitifs				
278	dossier administratif				
	dossier technique				
279	modèle 18 bulletins individuels II				
280	bulletins individuels I				
281	plan d'implantation et de nouvelles parcelles calcul des masses modèle 20				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 197 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	VIVIERS SUR ARTAUT				
		1977	I		
282	Publication				
283	dossier administratif				
	dossier technique				
284	état de section après RBT renseignements statistiques registre délibération de la sous commission coefficient de répartition plans teintés (N° 34)				
285	bulletins individuels				
286	PV des opérations de RBT				
287	fiches de répartitions				
288	états de section				
289	calcul des classes				
	BRIENNE LE CHATEAU				
290	Publication				
291	Dossier administratif				
	Dossier technique				
	cahier de commission communale registre des réclamations calcuyl du coefficient de répartition projet portant les cotes d'implantation et de recolement tableau des apports et attributions liste alphabétique avant projet bulletins individuels état de section et état parcellaire état de sections après remembrement état de section avant remembrement				
292	fiches modèle 17				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979 art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 197 sur les Archives.